

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 24/06/2025

Date de la convocation
19/06/2025
Date d'affichage
19/06/2025

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Volants : 18

L'an 2025 le 24 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, M. MARY Etienne, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse (présente jusqu'à 20h05 - point 11), M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSEUR Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absente : Mme FISCHER Mallory

Excusés : Mme ISPA Dominique (a donné procuration à M. HATSCH Serge), Mme EGLIN Béatrice (a donné procuration à Mme OSINSKI Eliane), Mme HENGY Judith (a donné procuration à M. DIETSCHY Fabien), à partir de 20h05 : Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse (a donné procuration à M. RIEGERT Patrick)

2025_035

5. Atelier communal - choix d'un projet

M. le Maire indique qu'une consultation avait été lancée pour une mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un nouvel atelier communal.

Entretemps, il a été contacté par M. Humbert, agent immobilier, qui l'a informé du projet de vente du bâtiment abritant précédemment la société Heinis.

M. le Maire indique que le hangar ayant abrité les établissements Heinis est une construction métallique de type agricole BARBOT. Le bâtiment, datant des années 2000, est constitué d'un hangar de stockage de 1100 m² de locaux professionnels au rez-de-chaussée et une superficie de 950 m² pour des nouveaux bâtiments.

Le Conseil est amené à réfléchir pour une éventuelle acquisition de ces bâtiments pour y transférer les services techniques. Le bâtiment devra être géré sous forme de copropriété étant donné qu'il y a des appartements au-dessus des locaux. La cohabitation ne semble pas être idéale.

Dans le projet d'acquisition et de réhabilitation de ce bâtiment aucune subvention ne peut-être attendue.

Il existe des surfaces extérieures attenantes au bâtiment pour du stockage éventuel.

Considérant l'exiguïté, il semble difficile de manoeuvrer avec des engins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Mmes et M. Patrick Riegert, Thérèse Schmitt et Nathalie Gaisser optant pour l'acquisition et réhabilitation du bâtiment "Ets Heinis"

Approuve la construction d'un nouveau bâtiment pour les ateliers communaux.

A la majorité des membres présents et représentés : **Pour : 15 / Contre : 3 / Abstention : 0**

Le secrétaire de séance :
BURGER Sylvie



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 24/06/2025

Date de la convocation
19/06/2025

Date d'affichage
19/06/2025

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2025 le 24 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, M. MARY Etienne, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse (présente jusqu'à 20h05 - point 11), M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSEER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents : Mme FISCHER Mallory

Excusés : Mme ISPA Dominique (a donné procuration à M. HATSCH Serge), Mme EGLIN Béatrice (a donné procuration à Mme OSINSKI Eliane), Mme HENGY Judith (a donné procuration à M. DIETSCHY Fabien), à partir de 20h05 : Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse (a donné procuration à M. RIEGERT Patrick)

2025_037

7. Construction des ateliers : attribution du marché de maîtrise d'oeuvre

M. le Maire informe qu'il souhaite obtenir d'un architecte une première étude d'après les caractéristiques suivantes :

Locaux	surfaces approximatives
locaux de services	
salles réfectoire/réunion, Office :	35 m ²
bureau :	15 m ²
vestiaires et sanitaires :	35 m ²
locaux techniques :	5 m ²
couloirs :	25 m ²
Total :	115 m ²
locaux techniques :	
garages	200 m ²
locaux bricolage, réparation	160 m ²
locaux et stock petit outillage	60 m ²
mezzanine	60 m ²
aire de lavage :	60 m ²
local carburant :	10 m ²
sas :	5 m ²
Total :	555 m ²
Locaux couverts / ouverts :	
stock sel et sable:	30 m ²
Stock matériel de signalisation :	20 m ²
Stock matériel divers :	20 m ²
Total :	70 m ²

A l'extérieur seront prévues :

parkings :	visiteurs : 3 personnel : 5
Aires de circulation, de stockage de matériaux :	300 m ²
Emplacement bennes déchets verts :	50 m ²
Alcôves stockage matériaux :	30 m ²

Le projet sera présenté au Conseil pour validation.

M. Patrick Riegert demande si en plus de la benne à déchets verts, il serait possible de placer les bennes à verres ? M. le Maire répond que c'est prévu.

M. Patrick Riegert demande s'il est prévu la mise en place d'une installation photovoltaïque sur la toiture des futurs ateliers communaux. M. Fabien Dietschy répond par l'affirmative et précise que les panneaux peuvent servir à la production d'électricité et éventuellement pour de l'autoconsommation. Le terrain est bien situé.

Vu le Code de général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publiques notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,
Considérant le résultat de la procédure adaptée présenté dans le point précédent,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction des ateliers communaux à Daniel MUNCK ARCHITECTE de Ferrette (mandataire de groupement), au taux de rémunération de 12,25 %.

Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce marché.

A l'unanimité des membres présents et représentés : **Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0**

Le secrétaire de séance :
BURGER Sylvie




Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude




Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 24/06/2025

Date de la convocation
19/06/2025

Date d'affichage
19/06/2025

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2025 le 24 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, M. MARY Etienne, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse (présente jusqu'à 20h05 - point 11), M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

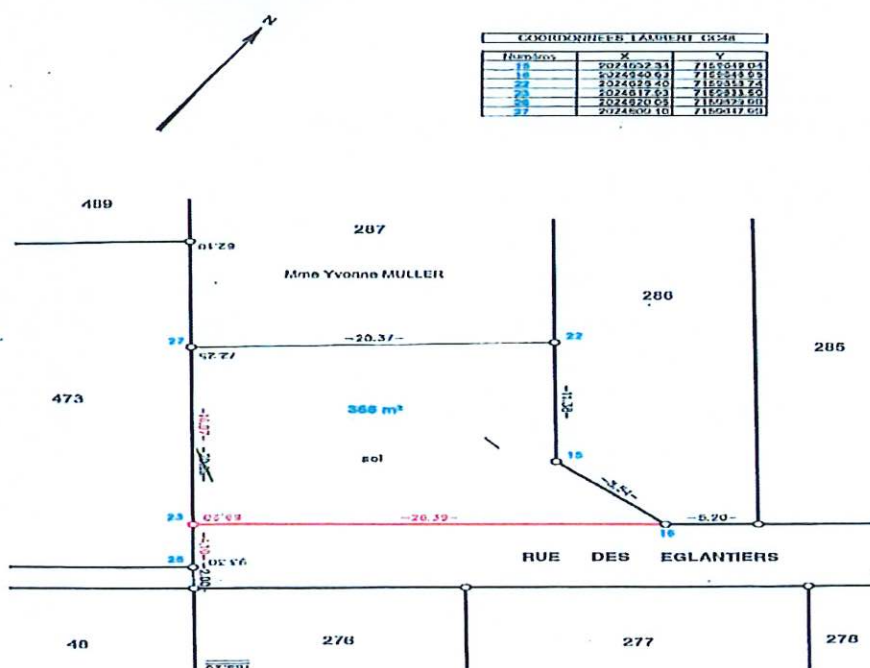
Absents : Mme FISCHER Mallory

Excusés : Mme ISPA Dominique (a donné procuration à M. HATSCH Serge), Mme EGLIN Béatrice (a donné procuration à Mme OSINSKI Eliane), Mme HENGY Judith (a donné procuration à M. DIETSCHY Fabien), à partir de 20h05 : Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse (a donné procuration à M. RIEGERT Patrick)

2025_038

8. Cession d'un terrain à Mme Yvonne Muller : déclassement de parcelle

M. le Maire rappelle l'accord de principe du Conseil Municipal pris lors de la séance du 24 octobre 2024, pour la cession d'un terrain à Mme Yvonne Muller.



Ce projet de cession se trouve en zone Aa du PLUi, au bout d'un chemin enherbé. A l'origine, cette voie devait desservir les parcelles n°276 et 277, mais n'a aujourd'hui plus cette utilité.

Préalablement à la cession, le terrain doit être déclassé et intégré dans le domaine privé de la Commune.

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.141.2 à L.141.5 relatifs à l'emprise du domaine public routier communal.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 octobre 2024, point 19, proposant les conditions de cession et d'arpentage du terrain,

Vu le plan d'arpentage établi par le cabinet d'arpentage Ostermann,

Considérant que le terrain concerné n'est pas affecté à un service public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Constata la désaffectation d'une parcelle à détacher du domaine public communal, situé en section 01, d'une superficie de 172 m², sise chemin rural rue des Eglantiers.

Décide le déclassement de ladite parcelle et son intégration dans le domaine privé communal.

Confirme la cession de ladite parcelle à Mme Yvonne Muller au prix de vente de 57 € l'are.

Autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents administratifs et financiers se rapportant au déclassement et à la cession de ce terrain.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :
BURGER Sylvie



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 24/06/2025

Date de la convocation
19/06/2025

Date d'affichage
19/06/2025

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2025 le 24 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, M. MARY Etienne, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse (présente jusqu'à 20h05 - point 11), M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents : Mme FISCHER Mallory

Excusés : Mme ISPA Dominique (a donné procuration à M. HATSCH Serge), Mme EGLIN Béatrice (a donné procuration à Mme OSINSKI Eliane), Mme HENGY Judith (a donné procuration à M. DIETSCHY Fabien), à partir de 20h05 : Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse (a donné procuration à M. RIEGERT Patrick)

2025_039

9. Dépose d'un ralentisseur rue des Vergers et mise en place d'un panneau de signalisation "Stop"

M. le Maire informe qu'il a été interpellé par un riverain se plaignant du bruit produit par les véhicules passant sur le dos d'âne de la rue des Vergers et donne lecture du courrier reçu à ce sujet demandant la dépose du ralentisseur au croisement de la rue Bellevue - rue des Vergers.

M. Michel Nussbaumer trouve que ce ralentisseur n'a pas d'intérêt.

M. Christophe Grunenwald ajoute qu'en hiver cet aménagement peut être dangereux.

M. le Maire propose d'enlever le ralentisseur et de mettre un panneau "Stop" ou "Cédez le passage" dans la rue des Vergers à l'intersection avec la rue Bellevue.

M. Michel Nussbaumer et M. Marc Glattacker pensent que le "Stop" ne sera pas respecté et que les bruits persisteront en raison de la grille instable de la rigole à cet endroit.

M. Patrick Riegert ajoute que des habitants se plaignant depuis plusieurs années de nuisances similaires auront du mal à comprendre que dans leur rue rien n'est fait. De plus, il n'y a pas que les grilles de rigoles qui sont à l'origine de bruits, les couvercles des regards aussi.

M. Marc Glattacker demande d'avoir une liste de tous les aménagements de voirie causant des nuisances sonores pour pouvoir en discuter.

M. Christophe Grunenwald demande si la garantie décennale sur les travaux de la rue des Vergers peut être mise en application.

M. Cyrille Zimmermann pense que le panneau "Stop" est plus dissuasif.

Lors d'un tour de table, la majorité des conseillers a émis une préférence pour la mise en place d'un panneau "Stop" plutôt qu'un panneau "Cédez le passage".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide le remplacement du ralentisseur type "dos d'âne" dans la rue des Vergers par un panneau "Stop" au niveau du croisement avec la rue Bellevue.

A la majorité des membres présents et représentés : Pour : 14 / Contre : 4 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :

BURGER Sylvie



Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 24/06/2025

Date de la convocation
19/06/2025

Date d'affichage
19/06/2025

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 17

L'an 2025 le 24 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, M. MARY Etienne, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse (présente jusqu'à 20h05 - point 11), M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSEUR Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents : Mme FISCHER Mallory

Excusés : Mme ISPA Dominique (a donné procuration à M. HATSCH Serge), Mme EGLIN Béatrice (a donné procuration à Mme OSINSKI Eliane), Mme HENGY Judith (a donné procuration à M. DIETSCHY Fabien), à partir de 20h05 : Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse (a donné procuration à M. RIEGERT Patrick)

2025_040

10. ONF - programme d'actions pour l'année 2025

M. Fabien Dietschy soumet le programme d'actions pour l'année 2025 proposé par l'Office National des Forêts.

- *Travaux sylvicoles* :
Cloisonnement d'exploitation : maintenance : localisation : parcelles 1a, 3a, 4a
Intervention en futaie irrégulière : localisation : parcelle 2.r
pour un montant estimé à 2 000 € HT.
- *Travaux divers* :
Travaux divers dans les peuplements : localisation : parcelle 1
pour un montant estimé à 520 € HT.

Les honoraires pour l'assistance technique de ces travaux sont estimés à 201,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. Marc Glattacker s'abstenant,
Approuve le programme proposé des travaux patrimoniaux pour l'année 2025 pour la forêt communale de Waldighoffen, pour un montant global prévisionnel de 2 520 € HT.
Autorise le Maire à régler les dépenses sur les crédits prévus à l'article 61524 du budget 2025.
Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

A la majorité des membres présents et représentés : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 1

Le secrétaire de séance :
BURGER Sylvie



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 24/06/2025

Date de la convocation
19/06/2025

Date d'affichage
19/06/2025

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2025 le 24 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, M. MARY Etienne, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse (présente jusqu'à 20h05 - point 11), M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents : Mme FISCHER Mallory

Excusés : Mme ISPA Dominique (a donné procuration à M. HATSCH Serge), Mme EGLIN Béatrice (a donné procuration à Mme OSINSKI Eliane), Mme HENGY Judith (a donné procuration à M. DIETSCHY Fabien), à partir de 20h05 : Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse (a donné procuration à M. RIEGERT Patrick)

2025_042

12. Amortissement des dépenses liées à l'aménagement d'un itinéraire cyclable Illtal-Oberdorf - Waldighoffen : modification du tableau d'amortissement

Départ de Mme Thérèse Schmitt-Kuntz à 20 h 05.

M. le Maire rappelle que le montant du co-financement du projet d'itinéraire cyclable Illtal - Waldighoffen était initialement fixé à 12 420 € TTC.

Par délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2020, la durée de l'amortissement a été fixée à 10 ans, soit 1 242 € par an.

Suite à la modification du projet à Henflingen et à l'attribution d'une aide financière FEADER, la Collectivité Européenne d'Alsace a recalculé la part financière des co-financiers.

La part totale de la Commune de Waldighoffen est réduite à 4 841,13 €.

Deux années d'amortissement ayant déjà été pris en compte (2 x 1 242 €), il reste à amortir 2 357,13 € pendant 8 ans, soit 294,64 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Modifie le montant de l'amortissement des dépenses liées à l'aménagement d'un itinéraire cyclable Illtal - Waldighoffen à 294,64 € par an à compter de l'année 2025, pendant 8 ans.

A l'unanimité des membres présents et représentés : **Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0**

Le secrétaire de séance :
BURGER Sylvie



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.